



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 65473

Texte de la question

M. René André appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les difficultés que rencontrent les professionnels qui sont amenés à parcourir de nombreux kilomètres dans le cadre de leurs fonctions. En effet, ces automobilistes peuvent se trouver confrontés à d'importantes difficultés professionnelles suite au retrait de leur permis après la perte de tous leurs points. S'il reste indispensable de sanctionner les comportements dangereux sur la route, il lui demande si les professionnels contraints d'utiliser fréquemment une automobile pour exercer leurs fonctions ne pourraient pas bénéficier de points supplémentaires en raison du nombre important de kilomètres qu'ils parcourent et des risques naturels qu'ils encourent.

Données clés

Auteur : [M. René André](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65473

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 septembre 2001, page 4986